

VILLE d'ASNIÈRES-SUR-SEINE (Hauts-de-Seine)

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU

jeudi 16 février 2012 à 19h**ORDRE DU JOUR****I - NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET APPEL NOMINAL****II - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

- séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2011,
- séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2011.

III - VŒU

Soutien à l'association « Le Théâtre du Voyageur » dans la négociation de ses conditions de départ avec RFF.

IV - DÉVELOPPEMENT DURABLE

- a) Communication sur le rapport de l'Agenda 21 pour l'année 2011.
- b) Approbation de l'avant projet détaillé de la deuxième tranche du contrat « réseau vert » entre la Ville et le Conseil régional d'Île-de-France.

V - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2012**VI - FINANCES-SUBVENTIONS-MARCHÉS PUBLICS**

- a) Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Ligue Nationale contre le Cancer.
- b) Lancement de procédures d'appels d'offres ouverts pour :
 - la fourniture de pièces mécaniques,
 - la collecte, le tri, l'affranchissement, l'acheminement et la distribution des envois postaux,
 - les prestations de gardiennage, de sécurité des biens et des personnes pour les différents services de la Ville et de surveillance du système de sécurité incendie du complexe sportif des Courtilles.
- c) Signature d'avenants :
 - au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire Henri-Poincaré (avenant n°1),
 - au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des locaux destinés à la Police Municipale et à une plateforme de services publics rue Henri-Poincaré (avenant n° 1),
 - au marché de prestations de service en assurance avec l'entreprise SMACL, lot n° 2 - dommages aux biens (avenant n° 1).
- d) Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour la mise en place et l'exploitation de cabines à photographier accessibles à tous.
- e) Communication des marchés publics passés en procédure adaptée entre le 23 novembre 2011 et le 6 janvier 2012.

VII - URBANISME

- a) Aménagement du site des anciens terrains PSA PEUGEOT-CITROËN :
 - lancement de la consultation en vue de désigner un concessionnaire aménageur pour la réalisation de la ZAC,
 - constitution et élection des membres de la commission ad hoc dans le cadre de la consultation en vue de désigner un concessionnaire aménageur pour la réalisation de la ZAC.
- b) ANRU :
 - déclassement de la rue de la Paix pour le réaménagement du secteur Pierre de Coubertin,
 - acquisition de 5 m² au droit de la résidence Camélias/ Œillets/ Orchidées pour le réaménagement du domaine public,
 - acquisition de 414 m² au droit de la résidence Neuve des Mourinoux (propriété Immobilière 3F) pour le réaménagement de la rue Henri-Robert,
 - signature d'une convention tripartite avec le Conseil régional et l'établissement utilisateur pour la mise à disposition des équipements publics du quartier Pierre de Coubertin,
 - demande de subvention auprès du Conseil régional pour la construction des équipements sportifs du quartier Pierre de Coubertin,
 - autorisation donnée à la SEM 92 pour déposer un permis de démolir le stade Léo Lagrange et les locaux annexes avenue de la Redoute.
- c) Résidentialisation :

Annulation et remplacement des délibérations du Conseil Municipal en date des :

 - 11 mai 2010 portant cession par la Ville à France Habitation d'une partie de la parcelle cadastrée A339 affectée à la résidentialisation des Églantines,
 - 12 mai 2011 portant cession par la Ville à Omnium de Gestion Immobilière de l'Île-de-France (OGIF) d'une partie de la parcelle cadastrée A339 affectée à la résidentialisation des Anémones.

VIII - PATRIMOINE

Signature d'un protocole d'accord avec Numéricâble et Adetel, portant résiliation des contrats antérieurs et d'une convention avec Numéricâble pour la mise à disposition de locaux destinés à abriter les centres de distribution.

IX - PETITE ENFANCE

Dénomination de deux établissements d'accueil de jeunes enfants situés 248 rue du Ménil et 5 rue Olympe de Gouges.

X - RESSOURCES HUMAINES

Association à la mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne en vue de la conclusion d'un contrat de protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.

XI - LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 ET COMMUNIQUÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

XII - QUESTIONS ORALES

• •
•

Asnières-sur-Seine, le 3 février 2011

Le Maire d'Asnières-sur-Seine
M. Sébastien PIETRASANTA